la naissance de Sa Sainteté Léon XIII, venu au monde le 2 mars 1810.
Léon XIII compte actuellement seize années de pontificat.
Sur les cinquante-trois papes qui ont occupé la chaire de Saint-Pierre depuis le retour d'Avignon à Rome, il n'en est que six dont le pontificat ait excédé ce nombre d'années. Ce sont :
Urbain VIII (1623-1644), Clément XI (1700-1721), Benoit XIV (1740-1758), Pie VI (1775-1799), Pie VII (1800-1823), et Pie IX (1846-1878.)
Dans cette série, il n'y a que cinq papes qui aient vécu au-delà de quatre-vingt-quatre ans, âge actuel du Souverain-Pontife : Clément X, Clément XI et Pie IX, morts à quatre-vingt-cinq ans; Clément XII, qui avait près de quatre-vingt-douze ans, et Paul IV qui, élu Souverain-Pontife alors qu'il avait déjà quatre-vingt-neuf ans, occupa le trône pontifical jusqu'à l'âge de quatre-vingt treize ans.
Dans la série qui précède 1378, on trouve un exemple de longévité plus surprenant encore : Grégoire IX, qui mourut presque centenaire en l'année 1241.
Par un curieuse coïncidence, c'est demain l'anniversaire du couronnement pontifical du pape Léon XIII. A cette occasion, une messe solennelle sera dite à la chapelle Sixtine, par S.Em. le cardinal Ricci-Parracciani.
Le Souverain-Pontife y assistera, entouré de tous les membres du Sacré-Collège, de la prélature, du corps diplomatique et de l'aristocratie romaine et étrangère.

La presse royaliste

M. d'Haussonville, représentant autorisé du comte de Paris, adresse au *Figaro* une lettre par laquelle il donne toute une série de démentis très nets aux informations récentes de ce journal au sujet de la presse royaliste.

L'incident d'Aunay

Un rédacteur de l'*Evénement* a interviewé M. Ronald Graham, attaché à l'ambassade d'Angleterre, au sujet du prétendu rappel de lord Dufferin sollicité par M. Carnot.
» — Cette nouvelle est fausse, absolument fausse, nous dit le jeune diplomate. Il n'y a, d'ailleurs, pas de raisons pour qu'elle soit vraie. L'ambassadeur est au-dessus de ces allusions et de toutes les autres attaques qui viennent de la même source. Lord Dufferin est un fidèle serviteur de Sa Gracieuse Majesté, mais c'est aussi un diplomate très sympathique à la France, et rien dans ses actes ne saurait soulever le moindre incident. Les rapports de votre pays avec le nôtre sont excellents et aucun fait ne fait prévoir la moindre détente: mais soyez convaincu que si un incident fâcheux se produisait, ce n'est pas à l'ambassade qu'il prendrait naissance... »
D'autre part, le *Gaulois* publie cette information :
« Bien qu'à l'ambassade d'Angleterre aucun journaliste n'ait été reçu, lord Dufferin ayant donné l'ordre à ses secrétaires de refuser toute espèce de communication relativement à « une affaire dont l'absurdité ne valait même » pas à ses yeux la peine d'être démentie, » nous avons pu apprendre, d'une autre source, que lord Dufferin a fait exprimer, au quai d'Orsay, ses regrets que la dignité des représentants des souverains étrangers en France ne soit pas mieux protégée contre les attaques systématiques de la médisance et de la calomnie. »
Le même journal insère la lettre suivante de M. le comte d'Aunay :
« Paris, 1er mars 1894.
» Monsieur le Directeur,
» Vous publiez une information d'après laquelle j'aurais été mis en disponibilité parce qu'on m'aurait attribué, *l'année dernière, certaines indiscrétions.*
» Permettez-moi de vous dire que votre informateur est mal renseigné. On ne peut relever à ma charge aucune indiscrétion.
» M. le ministre des affaires étrangères, en me faisant connaître que j'étais remplacé à Copenhague, a bien voulu me déclarer que cette décision *ne pouvait, en aucune façon, être considérée comme une disgrâce.*
» Il s'est, en outre, engagé par écrit à m'envoyer à La Haye, poste que je n'avais pas sollicité.
» Je fais appel à votre loyauté pour publier cette rectification.
» Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. » Comte d'AUNAY. »

Les relations franco autrichiennes

Vienne, 2 mars. — Commentant l'échange de dépêches qui a eu lieu entre M. Carnot et l'empereur François-Joseph, la *Neue Freie Presse* fait remarquer que cette *courtoisie mutuelle dépasse de beaucoup le cadre des compliments habituels d'hospitalité.*
« Les circonstances ont fait que la France et l'Autriche-Hongrie se trouvent dans des camps contraires ; mais on ne pourrait découvrir dans les rapports directs qu'ont ensemble les deux grandes puissances le moindre motif de froideur, encore moins d'hostilité. »

Incident à Barcelone
Coup de feu tiré sur la duchesse d'Uzès

Madrid, 2 mars. — A Barcelonne, la duchesse d'Uzès se rendait en canot à bord du navire français *Iphigénie*, quand un coup de feu partit du croiseur *Navarra* dans la direction de son canot. C'est une sentinelle du bord qui a commis cette erreur inexplicable.
Le *Navarra* sert de prison provisoire aux anarchistes. Les autorités de Barcelone ont ouvert une enquête.

Le feu à la fabrique d'armes de Turin

Turin, 2 mars. — Un incendie a éclaté cette nuit à la fabrique d'armes. Le magasin central est complètement détruit.
La cause du sinistre est purement accidentelle.
Le feu continue son œuvre de destruction, mais on espère le circonscrire.
Turin, 2 mars. — L'incendie de la fabrique d'armes est terminé. Deux magasins et un laboratoire sont détruits. On ignore les causes du sinistre.
Les dégâts n'ont pu encore être évalués. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

UN

ANARCHISTE

qui tente de tuer

UN INDUSTRIEL

A ROUBAIX

Arrestation & aveux de l'assassin

Nous avons dit que, vendredi, vers une heure et demie de l'après-midi, M. Florimond Cauchies, fabricant de tissus, boulevard Gambetta, a été victime d'une tentative d'assassinat, de la part d'un de ses anciens ouvriers, Edouard Marlo, tisserand. Voici des détails complets sur cette affaire :
Marlo, qui, sans aucun motif, avait, il y a une dizaine de jours, quitté son travail, s'était posté devant la porte de l'établissement pour y attendre l'arrivée de son ancien patron. D'autres ouvriers se trouvaient là.
A une heure et demie, M. Cauchies sortait de chez lui, et allait franchir la porte d'entrée de son établissement, quand il fut accosté par un ouvrier, qui venait lui demander du travail. M. Cauchies allait répondre, mais Marlo, qui se trouvait de l'autre côté de la porte, sortant de dessous ses vêtements un tranchet de cordonnier, fraîchement aiguisé, se précipita sur lui et lui porta, à la tempe gauche, un terrible coup de son arme.
M. Cauchies se défendit courageusement. Il saisit son agresseur par un bras, mais celui-ci réussit encore à lui porter deux autres coups dont un l'atteignit derrière la tête, et l'autre au front.
Ce fut en quelques secondes que cette tentative fut accomplie.
M. Cauchies s'affaissa, en criant : « Au secours ! »

ARRESTATION DU CRIMINEL

Un courageux citoyen, M. Jules Timal, au service de M. Cauchies, voyant le danger que courait son maître, et oubliant celui dont il était menacé lui-même, voulut se jeter sur le meurtrier, au moment où celui-ci allait plonger son arme entre les deux épaules de sa victime. Il est probable que ce dernier coup aurait été mortel.
Mais l'attitude énergique de Timal fit peur à l'assassin, qui s'enfuit, tenant toujours à la main son tranchet. Timal le poursuit, ainsi que le concierge de M. Cauchies, en criant : — Arrêtez-le !
L'agent de police Lemaire, de service boulevard Gambetta, accourt à ces cris. Il vient en sens inverse.
La situation de cet agent est critique. Il risque de tomber sous les coups du fuyard, qui brandit son arme... Qu'importe ! C'est le devoir. Et, sans hésiter, il se jette sur l'assassin et le saisit par un bras, pendant que le brave Timal, dont le courage égale celui de l'agent, l'empoigne par l'autre.
Marlo ne résiste pas : il a affaire à plus forts que lui, et se laisse arrêter.
Il est conduit au poste de la place Sainte-Elisabeth, et mis en présence de M. Vancostenoble, commissaire de police du quartier.

CHEZ M. FLORIMOND CAUCHIES

Pendant que ceci se passait, M. Cauchies avait été transporté, sanglant, dans son bureau, où il ne tardait pas à recevoir les soins de M. le docteur Lepoutre, son voisin.
Les blessures de M. Cauchies ne sont, fort heureusement, pas graves. Il porte à la joue gauche, près de la tempe, une plaie profonde d'un demi centimètre et longue de quinze; au front une éraflure, et derrière la tête, une légère blessure. Le docteur Lepoutre a cousu les chairs déchirées de la joue.
Vers deux heures et demie, nous nous sommes rendu chez M. Cauchies pour prendre de ses nouvelles. Celui-ci a bien voulu nous recevoir lui-même, dans son cabinet, où se trouvaient déjà deux de ses amis. *Un bandeau sur la tête, il était debout, un peu pâle, mais non ému outre mesure.*
— Je l'ai échappé belle, nous dit-il. Quand j'ai aperçu Marlo, en arrivant, j'ai cru qu'il venait me demander de le reprendre dans ma fabrique. J'ai répondu d'abord à celui qui, le premier, m'avait parlé, et j'allais questionner Marlo à son tour, quand il s'est jeté sur moi. Je l'ai maîtrisé tant que j'ai pu; mais il serait néanmoins parvenu à me tuer, sans l'intervention énergique de Timal, un de mes garçons, qui a été admirable de sang-froid et de courage. Je lui en suis bien reconnaissant, ajoute M. Cauchies qui, se passant la main sur le front, nous dit en souriant :
— Pardonnez-moi : Je crains ne pas avoir la force de répondre à toutes les questions que vous avez, sans doute, l'intention de m'adresser... Je puis cependant vous dire que je ne suis pas grièvement blessé...
— L'attentat dont vous avez été victime n'en est pas moins odieux, répliquons-nous. Marlo nourrissait-il une haine contre vous ?
— Non pas. Il a quitté mon établissement de sa propre volonté, et sans m'en donner le motif. C'est un anarchiste, paraît-il.....
— Ah ?... Est-ce en cette qualité d'anarchiste qu'il vous a frappé ?
— Je ne sais... Toujours est-il que rien ne justifie cette tentative d'assassinat.
Nous prenons alors congé de M. Cauchies, dont nous remarquons le calme parfait.

EDOUARD MARLO

Edouard Marlo est âgé de trente-cinq ans environ. Né à Roncq, il habite à Roubaix, rue des Longues-Haies, 92, « au Beau Pompier, » estaminet tenu par M. Tinchon. Il est marié et père de famille; mais il ne vit pas avec sa femme. Anarchiste et n'aimant pas le travail, il a été plusieurs fois condamné. Dimanche, à la suite d'une perquisition faite, par la police, à son domicile, il a été mis en état d'arrestation, puis relaxé le lendemain.
Nous avons pu le voir.
D'une taille un peu au-dessus de la moyenne, il semble fort et nerveux. Les moustaches blondes, presque rousses sont tombantes. Il porte toute sa barbe; la physionomie est commune; son regard est dur; il ne semble pas se rendre compte de la gravité de son acte, et cependant il en a conscience.

LE MOBILE DU CRIME

L'anarchiste Marlo résolu à tuer un patron

Interrogé par M. Vancostenoble, commissaire de police, et par M. Barroyer, commissaire central, qui s'est rendu au bureau de police de la place Sainte-Elisabeth, Marlo a passé des aveux complets.
— Je suis anarchiste, a-t-il déclaré. J'ai pris la résolution de tuer un patron, et j'ai choisi M. Cauchies... Cependant je dois dire qu'un autre me serait tombé sous la main, qu'il y aurait passé !
Et Marlo nomme quelques industriels, dont il avait décidé la mort, le cas échéant.
— Je ne regrette qu'une chose, a-t-il ajouté : c'est de n'avoir pas tué M. Cauchies !
Nous sommes donc en présence d'un émule des Vaillant, des Léauthier, des Henry et autres.
Mais voilà que, tout à coup, Marlo change d'opinion : — Ce n'est pas, déclare-t-il, un attentat anarchiste que j'ai commis : j'ai voulu me venger...
— De quoi ?
Marlo ne répond qu'évasivement à cette question.
Puis, confronté avec Timal et l'agent Lemaire, il en revient à sa première déclaration : « Je suis anarchiste, dit-il, et j'ai voulu tuer un patron ! Je regrette de n'avoir pas mieux réussi. D'ailleurs, ce que je veux, c'est qu'on me coupe la tête ! »
Le tranchet dont s'est servi l'assassin pour commettre son crime, est long de quinze centimètres. Comme nous l'avons déjà dit, ce tranchet est fraîchement aiguisé. C'est une arme terrible
Comme M. Vancostenoble lui posait encore des questions, Marlo a répondu :
— C'est inutile d'insister ; je ne vous dirai plus rien.
On voit que l'anarchiste Marlo a bien retenu les réponses faites à Paris par Emile Henry, à M. le juge d'instruction Espinas.
Il ne s'est pas servi d'une bombe, à la façon de Ravachol, de Vaillant, de Henry; il a préféré imiter Léauthier qui s'est servi d'un tranchet de cordonnier pour tenter de tuer le ministre de Serbie à Paris.

LA PREMIÈRE CONFRONTATION

L'interrogatoire terminé, Marlo a été conduit, vers cinq heures, entre deux agents, chez M. Cauchies, pour être confronté avec lui. M. Vancostenoble l'avait précédé.
En présence de sa victime, Marlo a conservé l'attitude qu'il avait dans le bureau du commissaire. Il a affirmé à nouveau qu'il a commis un attentat anarchiste. Loin de manifester le moindre repentir, il n'a pas daigné témoigner de regret à sa victime.
En sortant du cabinet de M. Cauchies, Marlo a été écroué au dépôt central de sûreté de la Grande Place.

LA DESCENTE DU PARQUET

Cependant le parquet de Lille, qui avait été informé télégraphiquement de l'attentat, arrivait à Roubaix à 6 heures. M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Duparcq, et de M. de Bosquet, juge suppléant, s'est rendu directement chez M. Cauchies, où il arrivait à 6 heures 1/2.
Ces messieurs se sont assis dans le cabinet de ce dernier où M. Vancostenoble est venu les rejoindre.
Le juge d'instruction s'est entretenu pendant quarante-cinq minutes avec la victime de l'attentat, qui lui a répété ce qu'elle nous avait dit à nous-même.

Marlo dans la loge du concierge, chez M. Cauchies

Pendant ce temps Marlo avait été extrait de la prison et conduit à l'établissement de M. Cauchies. Comme il traverse la cour, il est interpellé par un employé de la maison, qui lui reproche son crime:
— Je n'ai pas à vous donner d'explication, riposte Marlo: ce que j'ai fait, je l'ai fait selon ma conscience, et j'ai agi pour mon compte personnel !
En attendant la fin de l'entretien du juge avec M. Cauchies, Marlo est introduit dans la loge du concierge. Il s'assied entre les deux agents préposés à sa garde, et, tirant tranquillement sa pipe de la poche de son veston, il la bourre de tabac et la fume avec désinvolture.
Nous devons ajouter que l'assassin avait des entraves aux bras qui le mettaient dans l'impossibilité de nuire.
Il n'a pas fumé la moitié de sa pipe qu'il demande à la concierge un bol d'eau. Celle-ci lui offre un peu de café noir, qu'il accepte avec reconnaissance. D'un trait, il boit le contenu de la « jatte », qu'il rend ensuite à la concierge.
Cette dernière lui dit alors: — Depuis que vous avez tenté de tuer mon maître, je ne sais plus ce que je fais, et mon travail s'en ressent...
— La misère, répond Marlo, fait commettre bien des choses... Voilà un jour et demi que je n'ai pas mangé !
— Si ce n'est que cela, au lieu de vouloir assassiner M. Cauchies, vous pouviez vous présenter chez moi, m'expliquer votre situation, et je me serais empressée de vous donner à manger.
— Hier, répond Marlo, je me suis présenté dans une maison bourgeoise, et, à la demande que j'ai faite de me secourir, on m'a répondu qu'on n'avait rien à me donner !
— C'est une bonne qui, sans doute, vous a fait cette réponse ; et il est probable qu'au moment où vous vous êtes présenté chez ses maîtres, elle avait épuisé les aumônes qu'elle est chargée de distribuer ?
Marlo ne répond pas. Il hausse les épaules.
Une personne présente lui fait alors observer qu'ayant en poche son livret d'ouvrier, il aurait pu se présenter au Bureau de bienfaisance, où des secours ne lui auraient pas été refusés.
— Bah!... répond Marlo, en faisant un geste dédaigneux, on est si bien reçu au Bureau de bienfaisance ! ..
— Vous préférez donc assassiner que de demander une tartine ?
Marlo répond :
— Je rougirais d'aller solliciter l'aumône !
Il venait pourtant de dire à la concierge qu'il avait, la veille, demandé à manger chez des bourgeois.
A ce moment le concierge qui s'était mis à la disposition du Parquet, vint, de la part du juge d'instruction, prier les agents de lui amener Marlo. Il était alors sept heures dix minutes.

MARLO DEVANT LE JUGE D'INSTRUCTION

Marlo, introduit dans le cabinet où se trouvent les membres du parquet, M. Vancostenoble, commissaire de police, et M. Cauchies lui-même, s'arrête court. Avec peine (car les entraves qui retiennent ses bras empêchent la liberté de ses mouvements), il ôte sa casquette...
M. Delalé l'interroge pendant une demi-heure.
Marlo fait au juge les mêmes réponses qu'il a faites au commissaire de police; mais il donne d'autres détails :
— Je suis anarchiste depuis un an, dit-il; mais je n'avais pas encore eu l'idée de faire de la propagande par le fait. Il y a huit jours aujourd'hui, j'ai quitté ma femme, qui habite au numéro 74 de la rue des Longues-Haies, à l'estaminet portant l'enseigne « A l'ancien Tambour-Maître » et tenu par David Gevers. Quant à moi, j'ai été recueilli par un « compagnon » que je ne connais pas et qui habite au « Beau Pompier. » Depuis cinq jours, il me recevait. L'idée m'est alors venue de tuer un patron.
— Pourquoi, lui demande le juge d'instruction, avez-vous plutôt choisi M. Cauchies qu'un autre industriel ?
— C'est par hasard... J'avais travaillé chez lui en dernier lieu, et j'ai plutôt songé à lui qu'à un autre. Cependant, si j'avais rencontré le Directeur de l'établissement c'est à lui que je me serais attaqué !
— Avez-vous, dit le juge, un motif, qui puisse expliquer votre détermination ?
— A plusieurs reprises, j'avais prié que l'on me donne un autre « métier », qui m'aurait permis d'augmenter mon salaire. On me l'a refusé, alors que l'on en donnait à des ouvriers, nouveaux venus. Cela ne m'a pas plu...
— Cependant, votre patron déclare qu'il vous était facile de gagner quatre et même cinq francs par jour, avec le travail qu'il vous procurait ?
— Je lui donne un formel démenti, répond Marlo, en souriant... Depuis un mois, je n'ai pas gagné plus de quatorze francs par semaine ! D'ailleurs, vous pouvez-vous en rendre compte en examinant mon livre de paie !
— Nous verrons... répond M. Delalé, qui, changeant subitement de conversation, dit à l'accusé ;
— Où avez vous acheté le tranchet dont vous vous êtes servi pour commettre votre crime ?
— Je l'ai acheté sur la place de la Liberté (place du Marché au charbon). Je voulais m'en servir pour faire des réparations à mes chaussures, et aussi pour les besoins de mon état...
— Bien, répond le juge d'instruction. Mais en achetant ce tranchet n'aviez-vous pas une arrière-pensée ! L'idée de commettre un crime ne vous était-elle pas déjà venue ?
— Non. C'est lundi dernier seulement que j'ai conçu le projet de tuer quelqu'un. Sous l'empire de cette détermination, je me suis posté devant la porte de mon ancien patron, où j'ai attendu son arrivée depuis midi et demie.
— Vous aviez donc prémédité votre crime, insiste M. Delalé ?
A cette question, Marlo réplique : « C'est inutile de m'interroger davantage. Je vous ai dit tout ce que j'avais à dire, et désormais je ne vous répondrai plus ».
En présence de cette attitude, M. Delalé met fin à son interrogatoire, et prie M. le greffier Duparcq d'en donner lecture à l'accusé.

LE TRANSFERT DE MARLO A LILLE

Vers huit heures, M. le juge d'instruction a signé l'ordre d'écrouer Marlo à la maison d'arrêt de Lille. Cet ordre a été remis entre les mains du brigadier de gendarmerie Moreau, qui a pris les mesures nécessaires.
Peu de temps après, un fiacre était amené devant l'usine, et Marlo y prenait place, entre deux gendarmes, et était conduit à la gare, où il a pris le train partant pour Lille à huit heures vingt.

LES PERQUISITIONS

A huit heures, les membres du parquet, accompagnés de M. Vancostenoble, commissaire de police, quittaient M. Cauchies, dont l'état est aussi satisfaisant que possible, et se rendaient au « Beau Pompier », où habite, dans une chambre au 2e étage, le « compagnon » qui a recueilli Marlo.
Une perquisition faite dans cette chambre n'a donné aucun résultat.
De là, le parquet s'est rendu au domicile de la femme Marlo. Celle-ci, qui a une fillette de huit ans, se trouvait dans sa chambre, où une seconde perquisition a été opérée, mais qui a également été nulle.
Le parquet, sa mission étant alors terminée, a regagné la gare et est reparti pour Lille, par le train de huit heures trente-huit.
Il va sans dire que la présence des magistrats dans la rue des Longues-Haies avait provoqué des rassemblements. Mais aucun incident ne s'est produit.

L'IMPRESSION A ROUBAIX

La nouvelle de cet attentat n'a pas tardé à être mise en circulation, et il n'était plus question, en ville, que de ce nouveau crime anarchiste.
Tout le monde est unanime à louer la conduite de l'agent Lemaire et du brave Jules Timal, dont l'intervention si énergique a empêché que le crime fût consommé.
Ces deux courageux citoyens ont droit, non seulement, à des félicitations, mais encore à une récompense qui ne tardera sans doute pas à leur être accordée.

Situation météorologique. — Roubaix, 2 mars. — Hauteur barométrique 764 Température
A sept heures du matin 5 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 9 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 7 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'installation du Tribunal de Commerce. — Hier a eu lieu au Tribunal civil de Lille, la prestation de serment de M. Henry Ternynck, le nouveau président du Tribunal de Commerce, de MM. Voldemar Lestienne, Henri Carissimo, Stéphane Wibaux, juges titulaires, et de MM. Juncker, Louis Toulemonde, Henri Glorieux, Derville-Wibaux et Mathon-Bertrand, juges suppléants.
La cérémonie d'installation se fera lundi : la messe du St-Esprit sera chantée à onze heures du matin à St-Martin et, à trois heures de l'après midi, il sera procédé, en audience solennelle du Tribunal de Commerce, à l'installation des nouveaux juges.

Fermeture des fourneaux économiques. — La fermeture des fourneaux économiques, pour la saison d'hiver 1893-1894, est fixée au samedi 10 mars.

L'anarchiste Girier, dit Lorion. — Dans la *Revue bleue*, M. Paul Mimande raconte un voyage fort intéressant qu'il a fait, il y a quelques mois, à la Guyane, et qui complète sa visite de 1892 au bagne de la Nouvelle-Calédonie. Il a pu constater que les anarchistes considérés comme dangereux, « les gradés de l'armée antisociale et antipatriote » sont à la Guyane, « cette affreuse contrée au terrible climat. »
A la Nouvelle-Calédonie, on a transporté seulement deux anarchistes : Gallo et Cyvoct. A la Guyane, se trouvent Pini, Duval, Simon dit Biscuit, le complice de Ravachol, et Girier dit Lorion, trop connu à Roubaix, et même à Lille.
On se souvient du rôle que l'anarchiste Jean-Baptiste-Anthelme Girier dit Lorion joua dans les troubles qui, à Roubaix, précédèrent la journée du 1er mai 1890. Ce Lorion conduisait la bande anarchiste qui, dans la soirée du 23 avril, se livra à une inqualifiable agression dans les bureaux de la *Dépêche* à Lille. Cinq de ses complices furent condamnés, mais il réussit à s'enfuir et échappa pendant plusieurs mois à toutes les recherches.
Le 6 septembre 1890, il fut surpris à Roubaix par la police et arrêté après une résistance désespérée. Il avait tiré douze coups de revolver sur deux braves agents, MM. Calonne et Huyghe, qu'il avait blessés sérieusement.
Après avoir comparu devant le tribunal correctionnel de Lille pour l'agression de la *Dépêche* et s'être vu condamné à quinze mois de prison, Girier-Lorion fut ensuite traduit devant la cour d'assises du Nord, le 18 décembre 1890, pour l'affaire du 6 septembre à Roubaix. Il fut condamné à dix ans de travaux forcés et quinze ans d'interdiction de séjour.
Girier, dit Lorion, est depuis ce temps à la Guyane. M. Paul Mimande a pu l'interviewer, et voici le portrait qu'il en trace :
« Vingt-deux ou vingt-trois ans, des cheveux châtain, de grands yeux éclairant un visage aux traits réguliers, une *attitude froide, hautaine et réfléchie*, l'air d'un jeune *snob* égaré dans un milieu vulgaire, voilà en quelques traits la silhouette de Girier. Sa carrière, fâcheusement interrompue par une condamnation à dix ans de travaux forcés, promettait d'être brillante. A l'âge où, d'ordinaire, on cherche encore sa voie, il avait déjà depuis longtemps trouvé son chemin, qui était celui de la prison. Presque dès l'enfance, la vocation se manifesta en lui par une si vive antipathie contre les représentants de l'ordre social et par un mépris si profond de la propriété, qu'on dut l'enfermer dans une maison de correction. De pareils titres, joints à ses allures de Saint-Just, lui valurent une place à part dans les milieux anarchistes, car bien que les compagnons aient inscrit en tête de leur credo : Pas de chefs, pas de direction, ils subissent, — c'est dans loi humaine, — l'influence des plus énergiques, ou des plus intelligents. Girier est tout cela, et c'est pourquoi il est redoutable.
» J'ai eu quelque peine à retrouver en lui l'orateur véhément et passionné qu'on m'avait signalé ; tout d'abord, je n'ai pu tirer de lui que des réponses brèves, sèches et polies. Evidemment il se méfiait et n'était pas éloigné de voir en moi un mouchard, un délégué de la « Rousse ». Néanmoins, je réussis à le piquer au vif par la contradiction, à le forcer de retirer pour un instant son masque ; j'eus alors pour moi tout seul ce régal artistique d'entendre un morceau de véritable éloquence.
» Positivement, cet homme possède à un rare degré le don de la parole; en l'écoutant, je ne savais ce que je devais admirer davantage, ou de son talent naturel et de son accent pénétrant, ou de la folie de ses paradoxes et de l'absurbe monstruosité de ses théories.
» Le plus joli, c'est qu'il est convaincu, cela, je le gagerais. Mais convaincu de quoi ? Je ne saurais dire. Seul, un psychologue de profession, comme la France s'honore d'en posséder en ce moment, expert en l'analyse des états d'âme, serait capable de démêler la chose. »
Et M. Paul Mimande conclut en ces termes :
« Avoir fait la connaissance de Girier est un avantage dont je sens le prix; cependant, malgré le charme de sa conversation, je désire que nos rapports en restent là. J'estime qu'il fera bien dans son intérêt et surtout dans le nôtre de prolonger pendant un certain nombre d'années encore sa villégiature à l'île Royale. Peut-être se rendra-t-il compte, à force de gâcher du mortier, qu'édifier est moins facile et plus utile que démolir et que détruire.»

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral, en date du 27 février, la société particulière de jeu de dés, dite : « Les Redoutables », dont le siège est rue Guizot, n° 20, chez M. Louis Balot, cabaretier, a été autorisée à se constituer légalement.

Chronique religieuse. — On nous prie d'insérer la note suivante :
« *Demain dimanche le Saint-Sacrement sera exposé à Saint-Martin, de 6 heures du matin à 6 heures du soir.* Les confrères et conseurs du T. S. Sacrement sont instamment priés de venir nombreux adorer Notre Seigneur et le dédommager de tant d'outrages qu'il reçoit en ce jour de la part des impies et des mauvais chrétiens. Au salut de 6 heures, sermon par le R. P. Colin. »

Une messe de prémices. — Les paroissiens du *Très-Saint-Rédempteur et leur dévoué clergé* se préparent à fêter un des leurs. Dimanche 4 mars, M. l'abbé Farsy célébrera ses prémices solennelles, à dix heures. Comme il est le premier prêtre que la paroisse ouvrière du Pile donne à l'Eglise, la cérémonie revêtira un éclat particulier : A neuf heures et demie le clergé ira, en procession, chercher le nouveau prêtre à sa demeure.
La chorale de la paroisse, la *Muse Roubaisienne*, chantera la messe de F. Boissière; des artistes de talent lui prêteront, nous dit-on, leur bienveillant concours.
M. le chanoine Chabé, supérieur de l'Institution de Notre-Dame-des Victoires, fera entendre son éloquente parole après l'Evangile. Si le Ciel se montre clément, la cérémonie promet d'être splendide.

A la Société de Géographie. — Une conférence aura lieu, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts industriels, le samedi 3 mars, à huit heures et demie du soir ; elle aura pour sujet : Souvenirs de voyage, par M. C. de Varigny, ancien consul de France à Honoloulou (Hawaï), ancien président du Conseil des ministres hawaïen, auteur de la *Nouvelle Géographie moderne des cinq parties du Monde.*

Les chansons de la Mi-Carême. — Nous donnons ci-dessous la liste des chansons qui seront chantées à Roubaix, à la promenade de la Mi-Carême Elles sont au nombre de vingt-cinq et correspondent à autant de groupes ou sociétés :
1. *Les artilleurs de la pièce humide*, par la société des Folichons, du Blanc Seau. — 2. *La loi sur les étrangers*, par la société du Mogador, de chez Demailly. — 3. *Les Cramponneux*, par les Amis réunis, de chez Rousseaux, rue de Sébastopol. — 4. *Un homme malheureux*, par une société de chez Castelain, de Croix. — 5. *Les gais Lurons* par les Amis réunis, de chez Marissal, de Croix. — 6. *Ch'est malheureux d'être ouvri*, par les Amis réunis, de chez Roger, rue Turgot. — 7. *Les 20 cœurs du Sabot rouge*, par un groupe d'amis, de chez Prouvost, rue Fourcroy.
8. *Les Aventures d'une mache-femme*, par la jeunesse du Fort-Sion, de chez Bourgois. — 9. *Les Pinchonneux du fort Mulliez*, par un groupe d'amis, de chez Paul. — 10. *Les Fourchetteux*, par les cuirassiers fin-de-siècle, de chez Fauvarque, rue du Coq-Français.—*Les gais Lurons*, par les Méli-Mélos, de chez Renard, rue du Moulin. — 12. *Les Pitche-Mitche*, par les marchands de moules, de chez Dunem, boulevard d'Armentières. — 13. *Une femme modèle*, par les étudiants, du « Bon-Flamand, » rue de la Vigne.
14. *Honneur aux Travailleurs*, par un groupe d'amis, de chez Sory, boulevard de Beaurepaire. — 15. *Les Facteurs*, par un groupe d'amis, de chez D'Hond, rue du Fontenoy. 16. *Les Amis de la chanson*, par un groupe d'amis, de chez Fœlix, place de la Liberté. — 17. *Les Pierrots bienfaiteurs*, par un groupe d'amis, de chez Ficelle, rue des Halles. — 18. *Les Martyrs réunis*, par un groupe d'amis, de chez Dubois, rue Saint-Antoine. — 19. *Les Joyeux Pierrots*, par un groupe d'amis, de chez Lalleman, quai de Dunkerque. — 20. *Les Buveurs de j'nef*, par la Société chorale, de chez Preux, rue du Tilleul.
21. *Les Privilégiés*, par une société d'amis, de chez Poulain, rue d'Italie. 22. *Les Artistes d'occasion*, par la Muse des Travailleurs, de chez Emile Desmettre, rue Cugnot. — 23. *Les Bienfaits de la Coopérative*, par la Fanfare de Wasquehal. — 24. *Les vrais Lurons*, par les Amis de la Pipette, rue du Collège. — 25. *Les Garchons brasseux*, par un groupe d'amis de chez Suys, rue du Moulin.

Ninoff. — Nous avons entendu, depuis les séances données, avec tant de succès, par Ninoff, à l'hippodrome, de nombreuses personnes exprimer le regret de n'avoir pas vu « travailler » le célèbre liseur de pensées.
Voici qui va satisfaire la curiosité de ces personnes. Ninoff donnera, à partir de mercredi prochain. une série de séances, dans un endroit des plus agréables, dans un établissement, de création récente, et qui déjà a une vogue extraordinaire: à la « Brasserie Universelle » de la rue de la Gare. L'entrée sera de cinquante centimes.
Il est certain que la « Brasserie universelle, » malgré ses vastes dimensions, sera trop petite pour contenir la foule qui tiendra à assister aux expériences si intéressantes de Ninoff.

L'assassin de Leers. — Vannieuwenhove a formé son pourvoi en cassation.
Le criminel, qui jouait aux cartes aussitôt après son crime, manifeste à la prison le même goût pour ce jeu. Il passe aussi son temps à fumer.
La pensée du châtiment suprême est loin de l'obséder.

La guerre déclarée à la margarine s'accentue chaque jour, ce qui n'empêche pas les gens assez peu soucieux de leur santé de vouloir, quand même, sous prétexte d'économie, faire usage de cette graisse indigeste.
Chaque jour aussi on se plaint des tripoteurs qui vendent, comme provenant de la ferme, un beurre dans lequel ils amalgamment un quart, au moins, de cette margarine malsaine dont on finira par interdire la vente. Il y a là tromperie sur la qualité de la marchandise, ce que la loi punit sévèrement.
Voulez-vous vous procurer un beurre pur, délicieux, défiant toute analyse, adressez vous aux dépôts de BEURRE DE LA LAITERIE d'Oostcamp.
Toutes les personnes qui en font usage en proclament l'excellente et incomparable qualité. Le beurre arrive frais tous les jours de la laiterie et se vend **3 fr. 50** le kil. à Roubaix.

Un journalier arrêté pour vol de vêtements. — La police de sûreté a procédé, jeudi après-midi, vers cinq heures, quai de Dunkerque, à l'arrestation d'un journalier de nationalité belge, demeurant à Mont-à-Leux, du nom de Théodore Degrote.
Cet individu est inculpé d'un vol d'effets d'habillement, au préjudice d'une jeune femme, habitant Roubaix, nommée Berthe Buas, avec laquelle il entretenait des relations.

Filouterie de cabaret. — Un trieur de la cour Millescamps, rue Fourcroy, Henri Vandermeulen, âgé de quarante-trois ans, en train de faire la fête, jeudi après-midi, avait pris plusieurs consommations à l'estaminet de M. Gustave Botterbeye, rue Turgot.
Lorsqu'il s'agit de régler la dépense, qui montait à cinquante centimes, l'indélicat client refusa de s'exécuter.
Le cabaretier fit requérir un agent, et l'individu fut emmené au poste; mais M. Botterbeye se vit en même temps dresser procès-verbal, pour avoir donné à boire à un homme en état d'ivresse.

Exploit d'un homme et d'une femme ivres. — Dans l'après-midi de jeudi, un tisserand de quarante-sept ans, nommé Jules Marotte, et une ménagère du nom de Maria Honoré, âgée de trente-un ans, faisaient la fête de compagnie.
Vers quatre heures et demie, se trouvant complètement ivres, ils entrèrent à l'estaminet du « Duc de Brabant », rue de Flandre.
Comme la cabaretière, Mme Joséphine Leroy, refusait de leur servir à boire, ils ne trouvèrent rien de mieux, pour se venger, que de briser les carreaux de la vitrine.
La police, requise d'urgence, vint mettre le couple à la raison, en emmenant tisserand et ménagère au dépôt central de la Grande-Place.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa soixante-deuxième année, de M Désiré Mullier, demeurant rue Lacroix, 65. Ses funérailles auront lieu le lundi 5 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur.
— On annonce aussi la mort de M. Badilon Hannotte, époux de dame Louise Demanne. Ses funérailles auront lieu le lundi 5 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre. 79678—36801

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 50
Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix. rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**
A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126.
A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanghe-Verdonck).
A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay Verdonck).
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Journée du 2 mars : hommes et femmes, 444 portions; garçons et filles, 705; total, 1 149.
Le Comité a reçu du *Journal de Roubaix*, 6 francs, produit d'une quête.

Une jeune fille, bien élevée, munie d'un brevet supérieur, enseignant déjà dans quelques bonnes familles, dispose encore de quelques heures par jour.
Références de premier ordre. Ecrire au bureau du journal, initiales A. M. A. N. 76213

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concisse donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs 7573

La Fabrique d'Articles de voyage SOYEZ père, rue des Ponts de Comines, 41 et 43, *en face la Gare*, à *LILLE*, se recommande spécialement pour ses Caisses et Serviettes pour voyageurs, ainsi que pour ses Sacs de voyage dont le travail est toujours soigné. Prix modérés. La Maison se charge des réparations.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

WATTRELOS

Une course pédestre à Wattrelos. — Lundi 12 mars, à quatre heures, aura lieu à Wattrelos une course à pied qui promet d'être très intéressante.
Deux habitants de la localité, MM. Dransart Achille et Degeyter Victor, qui atteignent le poids insignifiant de 180 kilos, ont engagé un pari. Il s'agit de parcourir en le moins de temps possible, l'espace compris entre l'établissement de M. Delcroix, rue du Bureau, et la chapelle Saint-Liévin. L'enjeu est de 50 francs.

Deux prétendus anarchistes — Deux individus, qui, dit-on, auraient été chassés du territoire belge, sont entrés dans l'après-midi de vendredi chez M. Harduin, cabaretier au Crétinier. Après avoir fait d'amples libations, ils tentèrent de s'approprier une bouteille de genièvre qui se trouvait sur le comptoir.
La servante ayant remarqué la disparition de la bouteille, fit avertir le garde-champêtre. Ce dernier intervint et fut insulté et bafoué.
Le brigadier de gendarmerie appelé à son tour voulut arrêter ces mauvais sujets.
L'un d'eux se jeta sur lui, et le mordit à la main droite, ce que voyant plusieurs personnes se joignirent au brigadier et les emmenèrent à la prison. Le plus grand des deux individus est porteur d'une feuille de route délivrée à sa sortie des compagnies disciplinaires aux colonies et a nom Hasmon Prosper. L'autre n'est porteur que d'un porte-monnaie contenant une trentaine de sous.

TOURCOING

La Mission. — M. le chanoine Debrabant, doyen de Notre-Dame, fait un appel pressant à tous ses paroissiens pour qu'ils suivent les exercices de la mission qui s'ouvrira le dimanche 4 Mars.
« Nous supplions surtout les ouvriers, dit-il, au sort desquels nous nous intéressons si vivement, et qui peuvent plus rarement entendre la parole de Dieu, de nous donner la consolation de les voir, tous les jours, en grand nombre autour de la chaire.
» Vous, qui seriez éloignés depuis longtemps des Sacrements, profitez, pour vous réconcilier avec Dieu, de ces jours de grâce et de miséricorde qui sont peut-être les derniers pour vous.
» Que tous, maîtres et serviteurs, patrons et ouvriers, riches et pauvres, vous sachiez, s'il est nécessaire, faire un sacrifice pour la sanctification de votre âme et *donner le bon exemple.* »
Les instructions seront données : le matin à cinq heures un quart; le soir à trois heures et à huit heures.

Un vol audacieux dans un magasin d'épicerie. — En se rendant vendredi au magasin que le propriétaire de l'Epicerie Parisienne vient de faire construire à l'entrée de la rue Gaspard, les deux fils de M. Santerne furent étonnés de trouver la porte entrebâillée, alors qu'ils étaient bien certains d'avoir mis tous les verrous et fait la veille le double tour. Ils remarquèrent aussitôt que la porte, de première solidité, portait à l'extérieur des traces nombreuses de pesées faites à l'aide d'une grosse pince ; et que le cric était sorti de l'encoche du seuil. Il avait donc été facile, en poussant, d'ouvrir la porte toute grande.
Les malfaiteurs (car ils étaient certainement plusieurs) avaient tout visité, de la cave au grenier ; on avait fait sauter les couvercles d'un certain nombre de caisses contenant des sardines, raisins de malaga, oranges, etc. Ils avaient pris le temps de s'attabler, et avaient mangé la moitié d'un fromage de Hollande, de 4 kilos, qu'ils avaient arrosé d'une bouteille et demie de vin de Champagne de bonne marque !
Bref, en faisant l'inventaire on constata qu'il manquait 20 bouteilles de champagne, 12 fromages de Hollande, du poids de 4 kilos chacun, et 20 mandarines ; le tout évalué à environ 200 fr.
Pendant la nuit on avait entendu du bruit au café Leclercq, attenant au magasin.
M. Cotard, commissaire du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

Ménagères ! — Goûtez le *délicieux beurre* de la grande laiterie d'Oostcamp à **3 fr. 50** le kilog.
Dépôt chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. 76573

Vol de montres. — Vendredi à 5 heures du soir, M. Duforest, boulanger, rue Neuve de-Roubaix, n° 14, s'aperçut, en montant à sa chambre, qu'on lui avait volé dans l'après-midi, une montre en or, avec chaîne en doublé, une montre en nickel et une chaîne de même métal, plus un porte-monnaie contenant une somme de 20 francs. Les soupçons se sont immédiatement portés sur un garçon boulanger embauché l'avant-veille, qui n'est pas revenu le soir et n'a pas été vu depuis.

Deux gamins qui promettent. — Jeudi vers le soir, un gamin de douze ans, François Louagie, venait offrir en vente à sa voisine, Mme Guérisse, rue Delhaye, deux crochets d'emballeur presque neufs, pour le prix de 30 centimes. Après avoir quelque peu hésité, la dame conclut le marché, tout en prévenant le vendeur qu'elle avertirait la police. Le gamin répondit avec assurance qu'il n'avait pas peur, que les crochets étaient bien sa propriété.
M. Villon le fit venir à son cabinet vendredi matin; et là, il avoua que les crochets avaient été volés sur un camion, rue Fin-de-la-Guerre, pendant que le domestique était occupé à ses chevaux, par un de ses camarades, Adolphe Vermassen, âgé de 14 ans, tireur de cordes, demeurant aussi rue Delhaye. Ils s'étaient partagé les 0,30 centimes, qu'ils avaient aussitôt dépensés en achats de friandises.
Les deux petits malheureux sont très mal notés : le plus jeune n'a jamais fréquenté l'école, l'autre a déjà subi une condamnation et ne fait que vagabonder.

La fraude matinale. — Nous avons déjà parlé à diverses reprises de fraudeurs de profession qui se mêlent, le matin, au moment de passer la frontière, aux nombreux ouvriers belges qui viennent travailler à Tourcoing ; les préposés de la Marlière, de service au Pavé Six, ont encore arrêté, dans ces conditions, vendredi, à 5 heures 1/2 du matin, avec 3 kilos de poivre en grains, valeur 12 francs, Cyrille Declercq, âgé de 18 ans, demeurant à Mouscron, bien connu depuis longtemps comme fraudeur.

Halluin. — *Coups et blessures.* — Hier, vers onze heures du soir, un tisserand, Henri Stickelbout, âgé de trente-deux ans, demeurant à Halluin, s'est pris de querelle avec un piqueur de travaux, Constant Hoste, âgé de vingt-cinq ans, habitant Menin. Sous l'influence de la boisson — tous deux étaient en état d'ivresse — ils en sont venus aux mains et se sont portés réciproquement des blessures sans gravité. Après information, M. Dequesne, commissaire de police, a dressé procès-verbal contre eux sous l'inculpation de coups et blessures, ivresse et tapage injurieux et nocturne.
— *Trois arrestations pour vagabondage et mendicité.* — La police locale a mis en état d'arrestation, du chef de vagabondage et de mendicité, un batelier, Jean-Baptiste Mouchon, âgé de cinquante ans, un ouvrier de ferme, Camille Malfait, âgé de trente-cinq ans, et une femme, Constance Leynaert, âgée de cinquante-cinq ans, sans domicile fixe ni moyens d'existence : tous trois sont des repris de justice. Ils ont été conduits à Lille sous l'escorte de la gendarmerie et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

LILLE

A l'« Union de la paix sociale », vendredi soir, devant une nombreuse assistance, M. Cazeneuve a fait dans la salle de la société Industrielle, une conférence très documentée sur les institutions de crédit populaire en France et à l'étranger.
Il a successivement examiné en entrant dans des détails qui ont nécessité de longues et très sérieuses études la situation du crédit populaire en Ecosse, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Belgique et en France.
L'opinion de M. Cazeneuse est que l'Allemagne et l'Italie sont les pays où l'on a le plus développé le crédit populaire.
Il a terminé en invitant les auditeurs à encourager le plus possible les institutions de crédit populaire.

Un jeune homme tué. — Des passants ont trouvé, vendredi, à 5 h. 1/2 du matin, sur un trottoir de la rue Barthelemy-Delespaul, en face de la maison portant le n° 56, le cadavre d'un jeune homme paraissant âgé de 22 ans, demeurant dans cette maison. On suppose que c'est dans un accès de fièvre chaude qu'il s'est jeté par la fenêtre.

Vol audacieux rue Masséna. — Les voleurs ne se contentent plus du sombre de la nuit pour opérer à leur aise aux grands dépens de nos appartements plus ou moins cambriolés, il leur faut maintenant le grand jour, *témoin ce vol commis jeudi*, à trois heures de l'après-midi, rue Masséna.
Au troisième étage de la maison portant le n° 33 de la rue Masséna, habite avec sa famille Mme veuve Courtecuisse, vendeuse au marché Saint-Nicolas.
Vers quatre heures de l'après midi, la plus jeune fille de Mme Courtecuisse vint la trouver très affolée, dans la petite salle où elle se trouvait.
« Viens vite, maman, lui dit-elle, on a volé chez le frère. »
Mme Courtecuisse monta au quatrième étage où se trouve la chambre de son fils. L'armoire était ouverte, vide des vêtements qui s'y trouvaient ; de plus, cinq bouteilles de vin avaient disparu. Le voleur avait enlevé la couverture du lit pour envelopper son butin.
Mme Courtecuisse n'a rien entendu. Le chien n'a pas aboyé. Toutefois la fille aînée, Mlle Palmyre se souvient d'avoir croisé dans l'escalier, vers trois heures, un individu qui l'a saluée. Son signalement a été donné à la police.

Nominations ecclésiastiques. — M. Bricout, curé de Macon, est transféré à Fenain. M. Beernaert, curé de Lauwin-Planques, est transféré à Macon. M. Rommens, vicaire à Zegers-Cappel, est transféré à Herzeele.

Chemin de fer du Nord. — Excursions en Espagne et au Maroc (Semaine-Sainte à Séville), en Italie (fêtes de Pâques à Rome), en Algérie et en Tunisie, en Corse, à Constantinople, en Crimée, dans le Caucase et en Grèce.
La Compagnie du chemin de fer du Nord tient à la disposition des voyageurs qui en feront la demande quelques jours à l'avance, soit aux services commerciaux bureaux des voyageurs, 18, rue de Dunkerque, soit à l'Agence des Voyages économiques, 18, faubourg Montmartre, à Paris, des billets pour les excursions ci-après :
1° Espagne et Maroc, du 10 mars au 15 avril 1894. — Prix au départ de Paris : 1re classe, 1,450 fr.; 2e classe, 1,320 fr.
2° Italie (fêtes de Pâques à Rome) du 15 mars au 10 avril 1894. — Prix au départ de Paris : 1re classe, 890 fr.; 3e classe, 800 fr.
3° Algérie et Tunisie, du 13 mars au 8 avril 1894. — Prix au départ de Paris : 1re classe, 896 fr. 35; 2e classe, 801 fr. 90.
4° Corse, du 26 mars au 13 avril 1894. — Prix au départ de Paris : 1re classe, 475 fr.; 2e classe, 425 fr.
5° Constantinople, Crimée, Caucase, Grèce. — Premier itinéraire, du 14 avril au 7 mai 1894. — Prix en 1re classe au départ de Paris : 1,550 fr.
Deuxième itinéraire, du 11 avril au 16 mai 1894.— Prix en 1re classe au départ de Paris : 2,250 fr.
Troisième itinéraire, du 11 avril au 5 juin 1895. — Prix en 1re classe au départ de Paris : 3,300 fr.
Les prix pour les parcours sur le chemin de fer du Nord sont ceux des billets d'aller et retour ordinaires.
Les billets comprennent les parcours de chemin de fer et de paquebots, les voitures et omnibus pour les excursions, la visite des musées et monuments, le logement et la nourriture dans les principaux hôtels et les guides interprètes.
La Société des Voyages économiques, 17, faubourg Montmartre, enverra gratuitement tous les renseignements qui lui seront demandés sur ces excursions.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 2 mars.* — UN CHEVRONNÉ. — Le portefaix bien connu à Tourcoing, Henri Couvreur, n'avait depuis longtemps fait parler de lui : or, il y a quelques jours, sortant de l'hôpital où il était resté en traitement, il ne trouve rien de mieux que d'insulter la police.
Bientôt il était appréhendé et s'asseyait sur le banc où il a figuré déjà une quarantaine de fois.
Couvreur cueille cette fois deux mois de prison et une amende de trois cents francs.
PÈRE ET FILS. — Dans l'estaminet Derbaudringhien, à Tourcoing, Bouche père et son fils, en état d'ébriété fort avancé, faisaient du scandale; on les met à la porte: c'est alors qu'ils en viennent aux mains tous deux, l'un contre l'autre, dans la rue. Des agents survinrent qui se disposent à les emmener au poste. Les combattants ne l'entendent point de cette façon; aussi font-ils des menaces aux agents contre lesquels ils se rebellent.
Il est prononcé une condamnation à quatre mois de prison.
POUR DEUX CARREAUX brisés à l'estaminet Lefebvre, rue du Haze, à Tourcoing, Henri Vanlede se voit infliger une peine de huit jours et cinq francs d'amende.
LE VOL D'UN DÉGUISEMENT emporté de l'estaminet Dhalluin, de la rue de la Fin de-la-Guerre, à Tourcoing, vaut à l'auteur du larcin, C..., six jours.
EPILOGUE DES SCÈNES DE LA CROIX ROUGE. — Il a été raconté en détail les actes de rebellion, outrages et violences, qui ont été accomplis par une bande de forcenés à la Croix-Rouge, à Tourcoing.
Les inculpés ont comparu au nombre de huit : ils sont condamnés, Henri Richebourg, Albert Tourneur, Etienne Georges, Alexandre Brisbout, à six mois de prison, Ad. Wiart, Ed. Dubost, J.-B. Dhée, Emile Nammbo, à quatre mois.
APPLICATION D'UNE LOI NOUVELLE. — A l'audience de samedi, ont été infligées des amendes de seize francs à diverses personnes qui avaient négligé de se conformer aux dispositions de la loi du 8 août 1893 sur la protection du travail.
On sait que tout étranger exerçant une profession était tenu, s'il réside ou même seulement travaille en France, de faire une déclaration de résidence dans un délai déterminé — c'est pour avoir contrevenu à cette obligation, ou l'avoir fait trop tard, que plusieurs étrangers habitant Roubaix, Croix ou Halluin ont encouru ce minimum de la peine.
Une jeune fille, travaillant dans une usine à Roubaix, Léonie Pardo, a été acquittée parce qu'elle a justifié que sa déclaration avait été faite dans la période impartie ; Charles Libert qui faisait défaut, a eu, lui, une amende de vingt-cinq francs.
Il s'est élevé au début une question assez intéressante dans la pratique.
M. Martens, qui habite Bousbecques, est charpentier et en même temps tient un estaminet; il avait fait sa déclaration, qui contenait le nom de la personne avec qui il est marié et le nom de son enfant. Mais sa femme, Augustine Polinck n'avait pas passé de déclaration particulière pour elle-même
C'est à raison de cette circonstance qu'elle est poursuivie.
Me Vanlaer qui l'assiste, soutient que, étant étrangère pour avoir épousé un Belge, elle n'est pas astreinte à cette déclaration parce qu'elle n'exerce pas de profession : il justifie que le cabaret est au nom du mari, qui paie les contributions et les fournitures adressées à lui personnellement.
Or, une simple ménagère chez elle ne peut être considérée comme exerçant une profession, c'est le cas de l'inculpée. Elle ne peut point davantage être représentée comme l'associée de son mari, puisque la femme, aux termes du Code civil et du Code de commerce, n'est pas réputée marchande publique si elle ne fait que détailler les marchandises du commerce de son mari.
D'autre part, on ne peut pas prétendre non plus que la femme qui aide son mari, doive figurer dans la maison à titre de servante, au point de vue de la déclaration à faire, et que dès lors, elle soit soumise aux exigences de la loi, comme exerçant la profession de domestique. Où serait, en ce cas, le critérium qui permît de voir dans telle épouse une servante et dans telle autre une ménagère ?
M. Mouton, substitut, émet d'abord cette théorie : c'est que le législateur ne fait d'exception que pour les étrangers qui viennent en France pour leurs affaires ou leur agrément Il ne serait donc pas nécessaire, pour tomber sous le coup de la loi, d'avoir un commerce quelconque.